



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°DCM2026_103

TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION DE 3 POSTES PERMANENTS

L'an deux mil vingt-six, le 7 juillet, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 1er février 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :43
 Conseillers présents :34
 Pouvoir(s) :6
 Votants :40

Conseillers présents :

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, M. PERDRIAU Jean-Francois, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, Mme TESSIER Elodie, M. VERGER Albéric, M. BRIAND Tony, M. DERICKXSEN Georges, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. BOISTEAU Eric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme PHILIPOT Morgane, Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia, M. BODIN Christophe, Mme KAYNAR Hatice, Mme RETHORE Lucie, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. GERMAIN Pierre, M. AUBRY François, Mme JEANNETEAU Charlotte, M. POTIER Timéo, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, Mme JULÉ Roselyne, Mme LONG-ROSEAU Pascale,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

M. HOSTIER Gérard a donné pouvoir à Mme LANGLAIS Véronique,
 M. ERMINE Benoît a donné pouvoir à Mme TESSIER Elodie,
 Mme CHABIN Nathalie a donné pouvoir à M. BODIN Christophe,
 Mme RIVENEAU Annie a donné pouvoir à Mme BORDRON Anne,
 M. MAINFROID Stéphane a donné pouvoir à M. BORDRON Rodolphe,
 Mme VIAL Claire a donné pouvoir à Mme JULÉ Roselyne,

Conseillers excusés :

Mme BEAUVILLAIN Céline, M. CHÂTILLON Jean-Yves,

Conseillers absents :

Mme Séraphine COTTIN,

Secrétaire de séance :

M. Pierre GERMAIN,

DELIBERATION N°DCM2026_103

Tableau des effectifs : Modification de 3 postes permanents

Rapporteur : Christelle BURON

Afin de répondre aux besoins des services publics offerts par la commune des Hauts-d'Anjou, il convient de modifier le grade maximum de deux postes, l'un au pôle enfance-éducation, l'autre au pôle exploitation technique, et de modifier le temps de travail d'un poste du pôle enfance-éducation.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L332-8 à L332-14 et L332-23;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial des Hauts-d'Anjou en date du 12 juin 2026 ;

Considérant les crédits inscrits au budget de la collectivité ;

Considérant les besoins de la collectivité de modifier les grades minimum/maximum des postes permanents suivants (impliquant la suppression du poste existant et création d'un nouveau poste) :

Service	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par contractuel	Date de suppression / création	Annualisé	Temps de travail
Enfance	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	OUI	Suppression 7 juillet 2026	NON	35/35
	Adjoint technique	Agent de Maîtrise principal	OUI	Création 7 juillet 2026	NON	35/35
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	OUI	Suppression 7 juillet 2026	NON	35/35
	Adjoint technique	Agent de Maîtrise principal	OUI	Création 7 juillet 2026	NON	35/35

Considérant le besoin de **modifier le temps de travail du poste permanent** suivant (modification du temps de travail supérieure à 10%, impliquant : création du poste sur le nouveau temps de travail, et suppression de l'ancien poste) :

Service	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par contractuel	Date de suppression / création	Annualisé	Temps de travail	Nombre de postes concernés
Enfance	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	OUI	Suppression 1 ^{er} septembre 2026	OUI	14,36/35	1
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	OUI	Création 1 ^{er} septembre 2026	OUI	19,00/35	

Considérant l'avis favorable de du Bureau municipal,

DELIBERATION N°DCM2026_103
TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION DE 3 POSTES

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 049-200084903-20260707-DCM2026_103-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la proposition du rapporteur.
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 9 juillet 2026

Véronique LANGLAIS
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 9 juillet 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 9 juillet 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6, Allée des Capucins, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le



ID : 049-200084903-20260707-DCM2026_103-DE